Envoyé en préfecture le 10/01/2024
Reçu en préfecture le 10/01/2024
Publié le
ID : 033-213302979-20240110-DE09012024-AU

PRÉFET
DE LA GIRONDE

Communes de Sainte Hélène,Moulis en Medoc
et Castelnau de Medoc

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Société SME

Plan de zonage réglementaire

Pièce 5

Approuvé le 21 décembre 2010

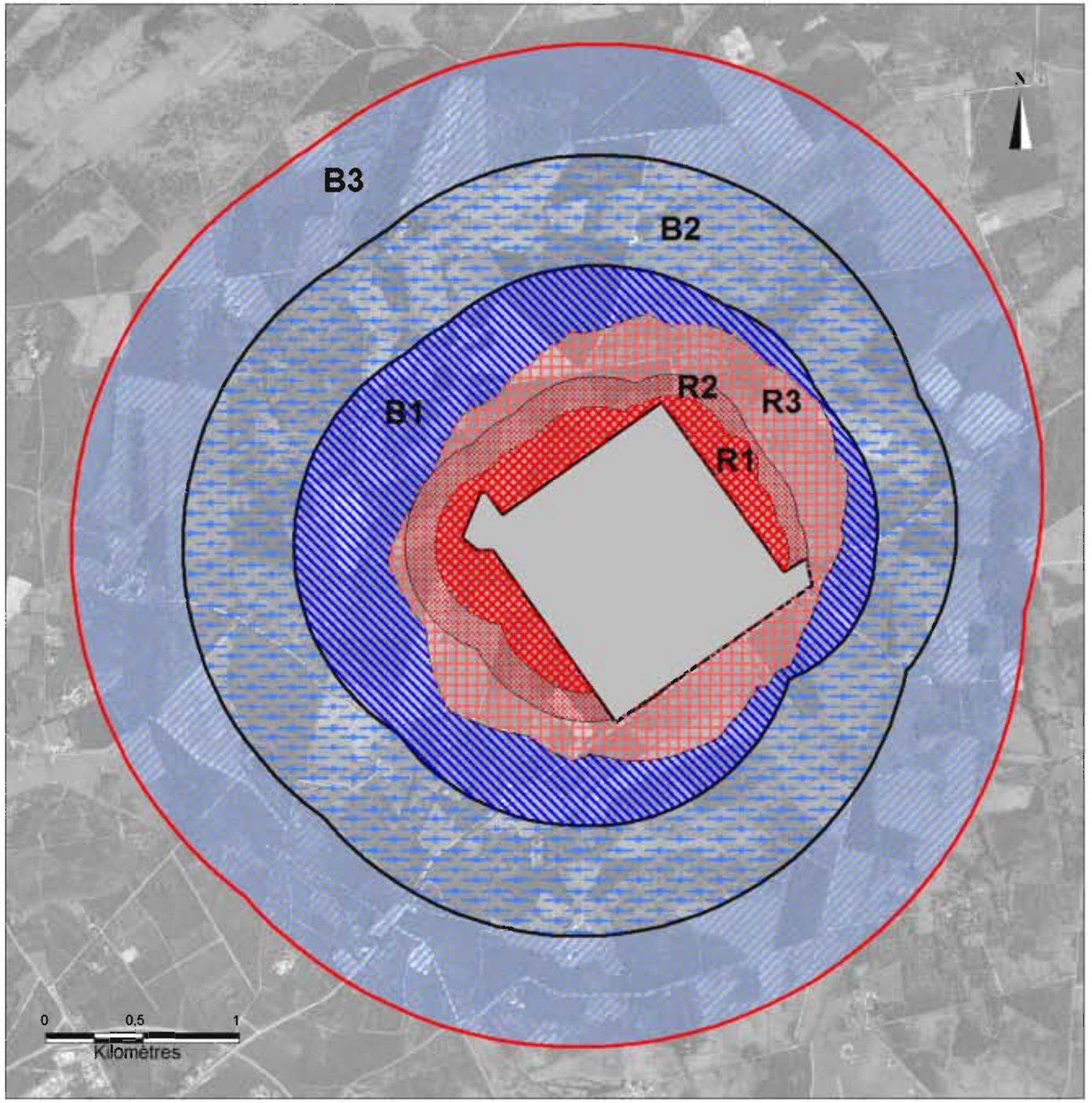

Eléments de Repérage

- Périmètre d'entreprise
- Périmètre d'exposition aux risques

Zonage (en mbar)

- R1 : Intensité supérieure à 200
- R2 : Intensité comprise entre 140 et 200
- R3 : Intensité comprise entre 50 et 140
- B1 : Intensité comprise entre 50 et 140
- B2 : Intensité comprise entre 35 et 50
- B3 : Intensité comprise entre 20 et 35

BD Ortho "IGN"
auteurs: "DREAL Aquitaine et DDTM33"

Echelle: 1/25.000